



## Intervention CGT

**Comité Social Territorial du 11 septembre 2026**

**D06 - Direction des Ressources Humaines : RIFSEEP - Emplois fonctionnels -**



Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du CST,

La CGT souhaite faire part de ses réserves sur ce dossier qui fait d'ailleurs écho au premier rapport présenté sur la création d'une équipe pour le tram, avec la multiplication des contractuel·les, des contrats de projet et une individualisation croissante des rémunérations.

Sur le fond, la CGT est opposée à cette logique d'individualisation des rémunérations et de rémunération au mérite. Le CIA donne une place importante à l'appréciation individuelle et peut créer de la concurrence entre agents et agentes, fragiliser les collectifs de travail et accroître le pouvoir discrétionnaire de l'autorité territoriale.

La CGT défend une fonction publique fondée sur le statut, le grade, le traitement indiciaire et des règles transparentes, plutôt qu'une rémunération de plus en plus liée au poste occupé et à l'appréciation individuelle.

Dans le même temps, nous sommes attentifs à la suppression de la NBI et de la prime de responsabilité, désormais intégrées au RIFSEEP. Cette évolution ne doit pas se traduire par une perte de garanties pour les agent.es concerné.es.

Le dossier annonce que les plafonds réglementaires ne seront pas appliqués et que les montants resteront cohérents avec les pratiques actuelles. **Mais lesquelles ?** Le CST doit pouvoir connaître les montants réellement appliqués, les critères d'attribution du CIA et l'impact financier de cette réforme.

Enfin, la CGT réclame de la **transparence et des garanties sur l'équité**, afin que l'accroissement des écarts de rémunération entre agents et agentes ne devienne pas la règle.

Pour nous, il ne peut y avoir d'un côté des rémunérations toujours plus individualisées et potentiellement très élevées pour certains emplois, et de l'autre une pression constante sur les effectifs, les conditions de travail et le pouvoir d'achat du plus grand nombre.

**La CGT demande donc des règles claires, transparentes et équitables, ainsi qu'une vision globale de la politique indemnitaire de la collectivité.**